

**République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 décembre 2024**

Conseillers municipaux en fonction : 13

Conseillers municipaux présents : M. EPOULET Gérard, M. FOUILLET Olivier, Mme BOUTIN Isabelle, Mme MENARD Evelyne, M. FILLION Guillaume, Mme CHAUSSERAY Dominique, M. PENNINGER Alexandre, Mme MORICHON Charlotte.

Absents excusés : M. CHARLET Geoffrey, M. VIGNAULT Quentin, Mme BOURLON Aline, M. NERRIERE Serge, Mme DEBORDE Sonia,

Date de la convocation : 12/12/2024

Secrétaire de séance : Mme Evelyne MENARD

1/ APPROBATION du compte rendu du 28/11/2024

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATIONS

➤ **Délibération 44/2024** : ***Avenant du plan de financement aménagement ludique place Saint Médard***

M. le Maire rappelle la délibération votée par le Conseil Municipal le 24 octobre 2024 concernant l'aménagement ludique place Saint Médard. Il convient de voter un plan de financement mis à jour pour déposer une demande de subvention DETR auprès de la préfecture. Le plan de financement se décompose de la manière suivante :

DEPENSES :

Aménagement ludique	26 111,00 € HT
Aménagement du terrain	5 837,50 € HT
TOTAL DEPENSES	31 948,50 € HT

RECETTES :

DETR :	12 779,40 € HT
AUTOFINANCEMENT :	19 169,10 € HT
TOTAL DES RECETTES	31 948,50 € HT

M. le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil sur le plan de financement mis à jour.

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité, l'avenant du plan de financement présenté et autorise M. le Maire à établir et signer tous documents se rapportant à cette décision.

➤ **Délibération 45/2024** : ***Révision des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais***

Monsieur le Maire expose, la délibération C18-11-2024 du 18 novembre 2024 du conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvant la modification statutaire ;

Impliquant les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision statutaire justifient l'engagement d'un processus de révision statutaire par la Communauté d'Agglomération de Niortais ;

La catégorie des compétences optionnelles, qui continuent désormais à être exercées à titre supplémentaire, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues par l'article L.5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Ainsi l'opportunité de préciser les formulations des compétences exercées par l'EPCI en lien avec les stratégies décidées par l'assemblée communautaire dans les différents champs de politiques publiques,

La volonté exprimée dans le cadre de sa politique de services aux communes de confier à la CAN la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement ;

Considérant que la révision statutaire sera entérinée par délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au-moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité comprenant nécessairement la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais joints en annexe.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité approuve les statuts d'Agglomération du Niortais.

3/ DOSSIER : REUNIONS / RENCONTRES / INTERCOMMUNALITE :

a) CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du 16 décembre 2024.

85 délibérations étaient à l'ordre du jour.

La session comportait 15 demandes de subventions dans le cadre du PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire) afin de permettre le financement des projets des communes (achat de matériels, mises aux normes des bâtiments en terme d'isolation...).

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) a été présenté en vue d'établir le budget primitif. L'incertitude politique a été largement évoquée car elle impacte fortement les budgets des collectivités territoriales par les réductions demandées.

b) REUNION CAUE

Nous avons convenu avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) d'une rencontre pour analyser les solutions à mettre en œuvre pour préserver le « Pigeonnier du Corniou », mais aussi pour analyser les désordres constatés dans la structure de la Chapelle de St Aubin à Rouvre.

Le Pigeonnier est situé sur une propriété privée. Les propriétaires rencontrés préalablement n'envisagent pas d'engager la réhabilitation de l'édifice. Des désordres consécutifs à la chute de

composants (pierres) ont été constatés. Les pierres semblent être existantes au pied des murs. Une intervention urgente s'impose pour éviter ou contrer le dédoublement des murs. En outre, ce dossier devra prendre en compte les règles de réfection, l'existence du bail à ferme sur la parcelle concernée et sa gestion, la maîtrise des travaux, les financements....

La chapelle St Aubin à Rouvre est devenue sous l'initiative de l'association « Les amis de la Bibliothèque », puis d'Activ'Assos, via sa section « Vitrail » un lieu fort de l'expression de la dynamique du monde associatif de notre commune. Pour autant diverses fissures sont apparues dans la structure du bâtiment, notamment au niveau des voûtes des baies. La municipalité attend des conseils pour envisager une intervention et ainsi de préserver cet immeuble de notre patrimoine communal.

c) REUNION AMENAGEMENT DE LA TURBE

Cette réunion qui s'est déroulée le 17 décembre a pour finalité d'entamer la réflexion sur le devenir de cet espace d'un hectare, donné à la commune par M. THEBAULT.

Il pourrait y avoir une douzaine de parcelles. Aucune vente de terrain ne peut avoir lieu avant 2027. Pour autant, nous pourrions envisager, nous commune, la construction de 5/6 logements qui seraient destinés à la location. Une rencontre est prévue avec les ABF pour anticiper la démarche.

Une nouvelle réunion est programmée le 28 janvier.

d) COMITE DES FETES

L'assemblée générale s'est déroulée le 5 décembre. Le président Gadreau a souhaité cesser ses fonctions de président. De nouvelles candidatures au Conseil d'Administration ont été proposées.

Une nouvelle assemblée s'est déroulée le 16 décembre pour élire un nouveau bureau. Mme Nagard a été élue président, M. Massé coprésident, Mme Favreau trésorière, M. Graciet trésorier adjoint, Mme Clément secrétaire, Mme Mathis secrétaire adjointe. Félicitations aux anciens et nouveaux membres de Conseil d'administration.

e) RECRUTEMENT SECRETAIRES DE MAIRIE

Nous avons reçu 15 candidatures. Le dépôt est programmé jusqu'au 27 décembre. Nous avons échangé avec le CDG pour faire le point sur les offres reçues. Un nouvel échange est prévu en fin décembre. Une date pour les entretiens sera fixée.

Les Vœux de la Municipalité se tiendront le 10 janvier 19h00 à la Salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE.

➤ **Prochain Conseil municipal : Jeudi 30 janvier 2025 à 18h15**
Fin du Conseil à 19H30.